



Déclaration transaction financiere aupres de pole emploi

Par **fabau**, le **12/02/2013** à **17:55**

Bonjour,
Licencier depuis 3 semaines pour faute grave, j'ai négocié une transaction financière avec ma société.
Inscrit au pôle emploi, aucun élément financier n'a été signifié à part qu'une transaction était en cours sur l'attestation employeur.
Ai-je l'obligation de déclarer le montant perçu au PÔLE emploi, sachant que le motif de cette transaction est "en réparation totale et définitive du préjudice moral et professionnel" ?
Vous remerciant de votre retour

Par **DSO**, le **13/02/2013** à **10:30**

Bonjour,
Ce n'est pas malin d'avoir mentionné cette transaction sur l'attestation.
Pôle emploi, va très certainement vous demander la transaction pour éventuellement en tenir compte dans votre prise en charge s'il estime que le montant est en réalité un versement de rémunération déguisée.
Cordialement,
DSO